

Rothschild & Co Assemblée générale mixte

19 mai 2022



Sommaire



1	Ouverture de séance	3
2	Introduction	6
3	Revue des métiers	9
4	Développement durable	14
5	Comptes consolidés 2021	16
6	Rapports des Commissaires aux comptes	20
7	Gouvernance	26
8	Séance de questions - réponses	33
9	Vote des 30 résolutions	34

*Pour plus d'informations sur la présente Assemblée générale ou pour consulter les différents rapports présentés à l'Assemblée générale, se reporter, selon le cas, au Document d'Assemblée (intitulé « Brochure de convocation ») ou au rapport annuel publié par Rothschild & Co SCA (la « **Société** ») le 30 mars 2022 (le « **Rapport Annuel 2021** »). Ces documents ainsi que les documents et informations prévus aux articles R.22-10-23, R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de la Société (www.rothschildandco.com). Le « **Groupe** » désigne la Société et ses filiales consolidées.*



1

Ouverture de séance

Ordre du jour (1/2)



Résolutions ordinaires

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021
4. Approbation d'une convention réglementée conformément aux dispositions des articles L.226-10 et L.225-38 et suivants du Code de commerce
5. Ratification de la cooptation de Lord Mark Sedwill en qualité de membre du Conseil de Surveillance
6. Ratification de la cooptation de Madame Jennifer Moses en qualité de membre du Conseil de Surveillance
7. Renouvellement du mandat de Madame Arielle Malard de Rothschild en qualité de membre du Conseil de Surveillance
8. Renouvellement du mandat de Madame Carole Piwnica en qualité de membre du Conseil de Surveillance
9. Renouvellement du mandat de Madame Jennifer Moses en qualité de membre du Conseil de Surveillance
10. Renouvellement du mandat de Madame Véronique Weill en qualité de membre du Conseil de Surveillance
11. Nomination de Monsieur Marc-Olivier Laurent en qualité de membre du Conseil de Surveillance
12. Approbation des politiques de rémunération applicables au Gérant et au Président Exécutif du Gérant
13. Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de Surveillance
14. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L.22-10-9, I. du Code de commerce
15. Approbation des éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice clos le 31 décembre 2021 au Gérant
16. Approbation des éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Alexandre de Rothschild, Président Exécutif du Gérant
17. Approbation des éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance
18. Fixation du montant annuel total maximum de rémunération pouvant être attribuée aux membres du Conseil de Surveillance à compter du 1^{er} janvier 2022
19. Vote consultatif, sur base consolidée, sur l'enveloppe globale des rémunérations de toute nature versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier
20. Autorisation donnée au Gérant à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

Ordre du jour (2/2)



Résolutions extraordinaires

21. Autorisation donnée au Gérant à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues
22. Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider une augmentation du capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport
23. Délégation de compétence au Gérant à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital
24. Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription
25. Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société par offre au public, à l'exception de celle visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier, et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, avec suppression du droit préférentiel de souscription
26. Délégation de compétence au Gérant à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier
27. Autorisation donnée au Gérant à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription
28. Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise
29. Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des 23^{ème}, 24^{ème}, 25^{ème}, 26^{ème}, 27^{ème} et 28^{ème} résolutions de la présente Assemblée générale et de la 23^{ème} résolution adoptée lors de l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2021

Résolution ordinaire

30. Pouvoirs pour les formalités



2

Introduction



Chiffres clés

Au 31 décembre 2021 (comparés au 31 décembre 2020)

Revenus
2 925 M€
+63%

Résultat net¹
766 M€
+343%

Ratio de solvabilité
21,3%

ROTE^{1,2}
32,3%

BPA¹
10,59 €
+347%

Nombre de collaborateurs
3 816
+6%

1 Hors éléments exceptionnels

2 ROTE = Retour sur fonds propres tangibles. Indicateur alternatif de performance, pour plus d'informations, se référer aux pages 55 et suivantes du Rapport Annuel 2021



Faits marquants 2021

Résultats annuels records dans chacun des trois métiers, confortés par des conditions de marché dynamiques

Résultats

- Revenus en hausse de 63% à 2 925 M€ (2020 : 1 799 M€)
- Résultat net - part du Groupe hors éléments exceptionnels à 766 M€ (2020 : 173 M€)
- Bénéfice par action (BPA) hors éléments exceptionnels à 10,59 € (2020 : 2,37 €)

Performance des métiers

- **Conseil financier** : revenus annuels records à 1 915 M€, en hausse de 67% (2020 : 1 146 M€), résultat avant impôts de 421 M€ (2020 : 169 M€), reflétant des niveaux d'activité très élevés
- **Banque privée et gestion d'actifs** : revenus solides à 593 M€, en hausse de 19% (2020 : 499M€), actifs sous gestion en hausse de 25% à 103,9 Mds€ (2020 : 83,4 Mds€) grâce à une forte collecte nette (4,1 Mds€), à l'acquisition de la Banque Pâris Bertrand (7,1 Mds€) et la performance des portefeuilles (+9,3 Mds€)
- **Merchant Banking (Capital-investissement et dette privée)** : revenus annuels exceptionnels en hausse de 169% à 398 M€ (2020 : 148 M€) en raison de plus-values importantes réalisées et latentes et de revenus récurrents en hausse. Actifs sous gestion en hausse de 17% à 18,3 Mds€

Dividende

- Dividende total de 3,79 €
- Composé d'un dividende normal de 1,15 € (+29%), d'un dividende spécial de 1,60 € en raison des excellents résultats de l'année 2021, et d'un acompte sur dividende de 1,04 €, versé en octobre 2021



3

Revue des métiers

Conseil financier



Revenus (en M€)	Faits marquants 2021	Perspectives 2022												
<table border="1"> <caption>Revenus (en M€)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Revenus (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2017</td> <td>1,183</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>1,271</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>1,160</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>1,146</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>1,915</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Revenus (M€)	2017	1,183	2018	1,271	2019	1,160	2020	1,146	2021	1,915	<ul style="list-style-type: none"> Niveaux d'activité toujours très élevés pour l'ensemble du métier regroupant le conseil en fusions-acquisitions et le conseil en financement : <ul style="list-style-type: none"> Revenus : 1 915 M€ (+67% par rapport à 2020) Résultat avant impôt : 421 M€ (+150% par rapport à 2020), soit une marge opérationnelle de 22,3% 4^{ème} place mondiale et 1^{ère} place européenne en fonction du nombre d'opérations M&A réalisées (Source : Refinitiv) 6^{ème} mondial en terme de revenus fin 2021 Acquisition d'une participation majoritaire dans Redburn, une des sociétés indépendantes européennes les plus importantes fournissant de la recherche sur les actions 	<ul style="list-style-type: none"> Activité du T1 2022 restée forte Portefeuille de mandats continue d'être très diversifié et supérieur aux années précédentes à ce stade Même si le niveau de transactions réalisées reste élevé au cours du premier semestre 2022 et que nous n'avons pas encore constaté de réduction des nouvelles affaires, nous restons prêts à nous adapter si les conditions de marché changent, notamment à la lumière des événements géopolitiques actuels et de la volatilité des marchés
Année	Revenus (M€)													
2017	1,183													
2018	1,271													
2019	1,160													
2020	1,146													
2021	1,915													

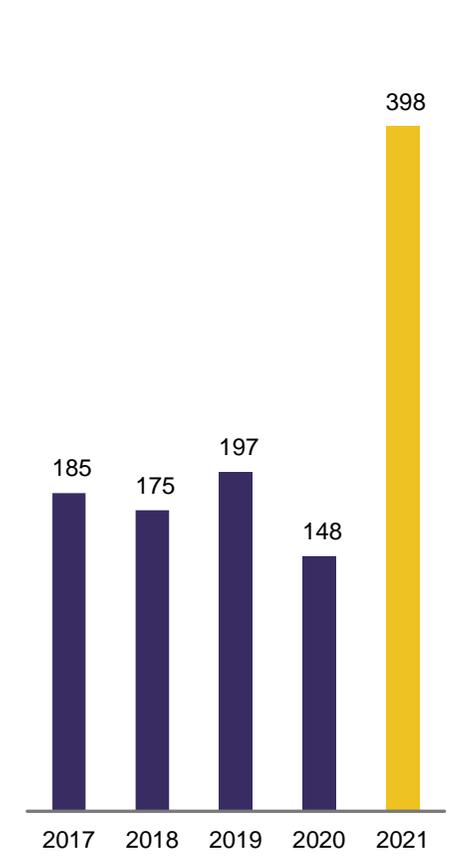
Banque privée et gestion d'actifs



Revenus (en M€)	Faits marquants 2021	Perspectives 2022												
<table border="1"> <caption>Revenus (en M€)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Revenus (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2017</td> <td>470</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>480</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>497</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>499</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>593</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Revenus (M€)	2017	470	2018	480	2019	497	2020	499	2021	593	<ul style="list-style-type: none"> ● Collecte nette : + 4,1 Mds€ <ul style="list-style-type: none"> – Banque privée : + 4,3 Mds€ – Gestion d'actifs européenne : + 0,8 Md€ – Gestion d'actifs US : sorties nettes de 1,0 Md€ ● Actifs sous gestion : 103,9 Mds€ <ul style="list-style-type: none"> – Banque privée : 73,9 Mds€ – Gestion d'actifs européenne : 21,1 Mds€ – Gestion d'actifs US : 8,9 Mds€ ● Performance financière record en Europe : <ul style="list-style-type: none"> – Résultat avant impôt : 117 M€ (+58%) – Marge opérationnelle : 20,7% (2020 : 15,6%) ● Acquisition de la Banque Pâris Bertrand en juillet 2021 : soit 6 mois d'activité intégrés dans les comptes 2021 	<ul style="list-style-type: none"> ● Malgré un T1 solide, nous sommes prudents pour le reste de l'année : avant même l'invasion de l'Ukraine, l'économie mondiale était confrontée au risque de l'inflation et d'une moindre croissance, dans un contexte de fortes perturbations des chaînes d'approvisionnement ● Les événements récents ont accru ces risques et créé davantage d'incertitude, mettant sous forte pression les banques centrales comme les marchés financiers ● En dépit de solides développements commerciaux en Europe, nos actifs sous gestion pourraient continuer de baisser en raison des performances des marchés, avec des conséquences négatives sur nos revenus ● A l'inverse, nos récentes acquisitions en France et en Suisse, combinées à une remontée des taux d'intérêt, devraient soutenir nos revenus dans les mois à venir
Année	Revenus (M€)													
2017	470													
2018	480													
2019	497													
2020	499													
2021	593													

Merchant Banking (Capital-investissement et dette privée)



Revenus (en M€)	Faits marquants 2021	Perspectives 2022												
 <table border="1"> <caption>Revenus (en M€)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Revenus (M€)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2017</td> <td>185</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>175</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>197</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>148</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>398</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Revenus (M€)	2017	185	2018	175	2019	197	2020	148	2021	398	<ul style="list-style-type: none"> • Forte croissance des actifs sous gestion de 17% à 18,3 Mds€, dont 1,6 Md€ engagé par le Groupe • Revenus en hausse de 169% à 398 M€ : <ul style="list-style-type: none"> – Hausse de 3% des revenus récurrents – Croissance record des revenus liés à la performance des investissements en raison de nombreuses revalorisations et plus-values de cessions • Résultat avant impôt de 292 M€ (2020 : 57 M€), soit une marge opérationnelle de 73% 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous sommes confiants dans notre capacité à poursuivre la croissance des revenus récurrents tirés par les commissions de gestion • Nous nous attendons à des revenus liés à la performance des investissements moins élevés qu'en 2021
Année	Revenus (M€)													
2017	185													
2018	175													
2019	197													
2020	148													
2021	398													

Zoom sur le 1^{er} trimestre 2022



Revenus					Commentaires
1 ^{er} trimestre					
(en millions d'€)	2022	2021	Var	% Var	
Conseil financier	413.5	394.9	18.6	5%	Conseil financier <ul style="list-style-type: none"> Revenus en hausse de 5%, reflétant un niveau d'activité toujours élevé dans l'ensemble de ce métier 6^{ème} place mondiale en nombre d'opérations réalisées au cours des 12 derniers mois glissants jusqu'à fin mars 2022
Banque privée et Gestion d'actifs	170.1	134.3	35.8	27%	
Merchant Banking	95.5	103.4	(7.9)	(8)%	Banque privée et gestion d'actifs <ul style="list-style-type: none"> Actifs sous gestion en baisse de 1%, à 102,8 Mds€ en raison d'un effet marché négatif (2,2 Mds€) supérieur à la collecte nette (1,1 Md€) Revenus trimestriels en hausse de 27%
Autres métiers et fonctions centrales	4.9	5.0	(0.1)	(2)%	
Total	684.0	637.6	46.4	7%	Merchant Banking <ul style="list-style-type: none"> Actifs sous gestion en hausse de 11% à 20,4 Mds€ Revenus trimestriels de 95 M€ portés par la croissance des revenus récurrents et de solides performances d'investissements
Rapprochement IFRS	(8.7)	(1.4)	(7.3)	521%	
Revenus	675.3	636.2	39.1	6%	



4

Développement durable

Fort engagement du Groupe en matière d'ESG



Le développement durable est une priorité stratégique pour le Groupe

Notre gouvernance		Nos objectifs	Nos engagements
<p>Le développement durable est un des piliers de notre stratégie <i>“Mettre notre influence et notre expertise au service de la transition écologique et durable de l'économie mondiale”</i></p>		<p>-30% d'émissions de gaz à effet de serre sur nos opérations d'ici 2030¹</p>	<p>Signataire du Pacte mondial des Nations Unies</p>     
<p>Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Gérant. Il s'appuie notamment sur le Comité Développement Durable</p>		<p>Atteindre net zéro sur nos opérations d'ici 2030</p>	
<p>Le Gérant définit l'ambition et les priorités stratégiques du Groupe en matière d'intégration du développement durable</p>	<p>Le Comité Exécutif du Groupe propose les orientations stratégiques en matière de développement durable au Gérant, et l'assiste dans la supervision de la mise en œuvre de la stratégie</p>	<p>30% de femmes aux niveaux <i>Assistant Director</i> et au-delà d'ici 2024</p> <p>30% de femmes parmi les membres du Comité Exécutif du Groupe d'ici 2027</p>	
<p>Les comités exécutifs des métiers prennent en compte les priorités ESG du Groupe dans la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies</p>	<p>En collaboration avec les lignes de métiers, des équipes et comités spécialisés soutiennent le développement de la stratégie du Groupe (y compris TCFD)</p>	<p>85% des actifs discrétionnaires de la banque privée² et 95% des fonds ouverts de gestion d'actifs Europe sont classés Article 8 ou 9³</p>	
		<p>2 fonds Merchant Banking catégorisés Article 8</p> <p>1 fonds catégorisé Article 9</p>	

1. En comparaison à l'année référence 2018
 2. Hors UK et fonds dédiés, qui représentent environ 50% du total des actifs discrétionnaires de la Banque privée
 3. En fonction des informations disponibles et de l'analyse des exigences SFDR par nos lignes métier



5

Comptes consolidés 2021



Compte de résultat consolidé simplifié

<i>(en millions d'€)</i>	2021	2020	Var	Var %
Revenus	2,925	1,799	1,126	63%
Charges de personnel	(1,453)	(1,096)	(357)	33%
Charges administratives	(267)	(255)	(12)	5%
Dotations aux amortissements et dépréciations	(73)	(67)	(6)	9%
Coût du risque	(1)	(7)	6	(86)%
Résultat d'exploitation	1,131	374	757	202%
Autres produits / (charges) (net)	0	(5)	5	(100)%
Résultat avant impôt	1,131	369	762	207%
Impôt sur les bénéfices	(170)	(60)	(110)	183%
Résultat net	961	309	652	211%
Participations ne donnant pas le contrôle	(195)	(148)	(47)	32%
Résultat net - part du Groupe	766	161	605	376%
Ajustements pour éléments exceptionnels	0	12	(12)	(100)%
Résultat net - part du Groupe hors éléments exceptionnels	766	173	593	343%
<i>Bénéfice par action</i>	10.59 €	2.20 €	8.39 €	382%
BPA - hors éléments exceptionnels	10.59 €	2.37 €	8.22 €	347%
<i>Rentabilité des capitaux propres corporels (ROTE)</i>	32.3%	8.2%		
ROTE - hors éléments exceptionnels	32.3%	8.8%		



Bilan consolidé simplifié

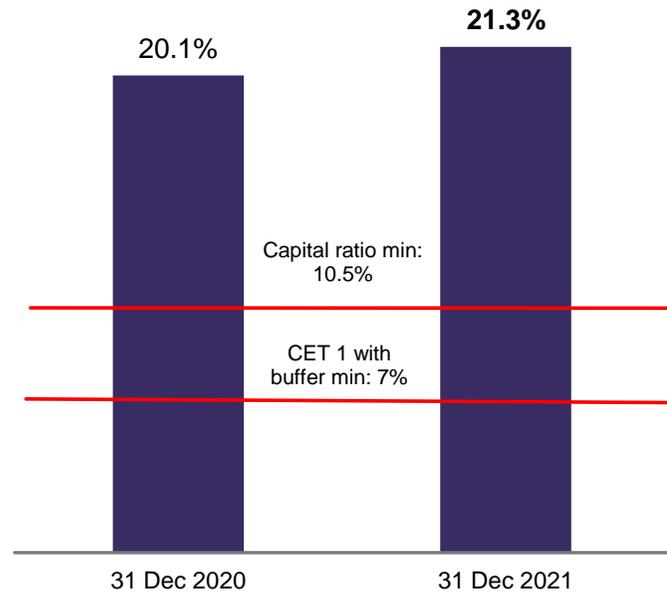
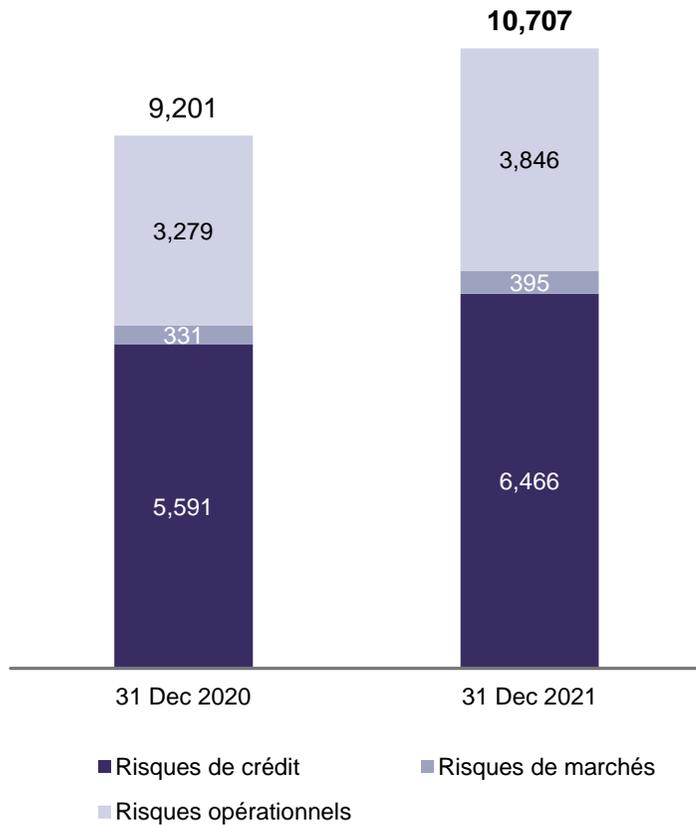
<i>(en milliards d'€)</i>	31/12/2021	31/12/2020	Var
Caisse et banques centrales	6.0	4.7	1.3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2.1	2.3	(0.2)
Prêts et créances sur la clientèle	4.4	3.5	0.9
<i>dont prêts à la clientèle privée</i>	4.0	3.1	0.9
Actifs financiers	3.2	2.7	0.5
Autres actifs	2.0	1.5	0.5
Total des actifs	17.7	14.7	3.0
Dettes envers la clientèle	11.7	9.9	1.8
Autres dettes	2.4	2.1	0.3
Capitaux propres - part du Groupe	3.1	2.3	0.8
Participations ne donnant pas le contrôle	0.5	0.4	0.1
Total des passifs	17.7	14.7	3.0

Ratios de solvabilité



Encours pondérés par les risques (en M€)

Ratios de solvabilité du Groupe





6

Rapports des Commissaires aux comptes



Rapport sur les comptes annuels

En date du 11 mars 2022

Opinion sur les comptes	<ul style="list-style-type: none">• Certification sans réserve
Justification des appréciations – Points clés de l’audit	<ul style="list-style-type: none">• Points clés de l’audit La dépréciation des titres de participation et des titres immobilisés de l’activité de portefeuille (TIAP) a été retenue comme un point clé de notre audit des comptes annuels.
Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires	<ul style="list-style-type: none">• Nous n’avons pas d’observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.• Nous attestons de l’existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d’entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du Code de commerce.

*Rapport sur les comptes annuels :
pages 292 à 295,
Rapport Annuel 2021*



Rapport sur les comptes consolidés

En date du 11 mars 2022

Opinion sur les comptes consolidés	<ul style="list-style-type: none">• Certification sans réserve
Justification des appréciations – Points clés de l’audit	<ul style="list-style-type: none">• Points clés de l’audit Les éléments suivants ont été retenus comme points clés de notre audit des comptes consolidés :<ul style="list-style-type: none">– Valorisation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat– Provisions pour litiges– Reconnaissance des revenus pour les prestations de conseil et de services
Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion du Gérant	<ul style="list-style-type: none">• Nous n’avons pas d’observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.• Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l’article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du Groupe.• Nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d’information électronique unique européen.

Rapport sur les comptes consolidés : pages 273 à 277, Rapport Annuel 2021



Rapport sur les conventions réglementées

En date du 11 mars 2022

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé et qui a fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- Convention d'achat d'actions aux termes de laquelle J S HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L. s'est engagée à vendre à Rothschild & Co, et Rothschild & Co s'est engagée à acheter à J S HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.R.L. 1 208 138 actions Rothschild & Co dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance et signée le 22 juin 2021 et la date de règlement-livraison est le 24 juin 2021. La personne directement intéressée est Monsieur Adam Keswick membre du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co. Compte tenu des fonctions exercées par Monsieur Adam Keswick au sein des entités du groupe Jardine Matheson, et nonobstant le fait que Monsieur Adam Keswick n'occupe pas de position au sein même de l'entité vendeuse, Rothschild & Co a jugé approprié pour des raisons de bonne gouvernance de soumettre la transaction à la procédure d'autorisation applicable aux conventions réglementées.

Rapport sur les conventions réglementées : page 51, Document d'Assemblée Générale 2021

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.



Rapports émis au titre des résolutions à caractère extraordinaire

En date du 8 avril 2022

Réduction du capital (Résolution n°21)

Nous avons examiné si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

*Rapport sur la
résolution n° 21 :
page 52,
Document d'Assemblée
Générale 2021*

Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (Résolutions n°23, 24, 25, 26, 27 et 29)

Nous avons vérifié le contenu du rapport du Gérant relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 23^{ème} et de la 24^{ème} résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 25^{ème} et 26^{ème} résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de ces délégations par le Gérant en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

*Rapport sur les
résolutions n° 23, 24,
25, 26, 27 et 29 :
pages 53 et 54,
Document d'Assemblée
Générale 2021*

Rapports émis au titre des résolutions à caractère extraordinaire

En date du 8 avril 2022

Augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise (Résolution n°28)

Nous avons vérifié le contenu du rapport du Gérant relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions ou autres titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ou autres titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital à émettre données dans le rapport du Gérant.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celle-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par le Gérant.

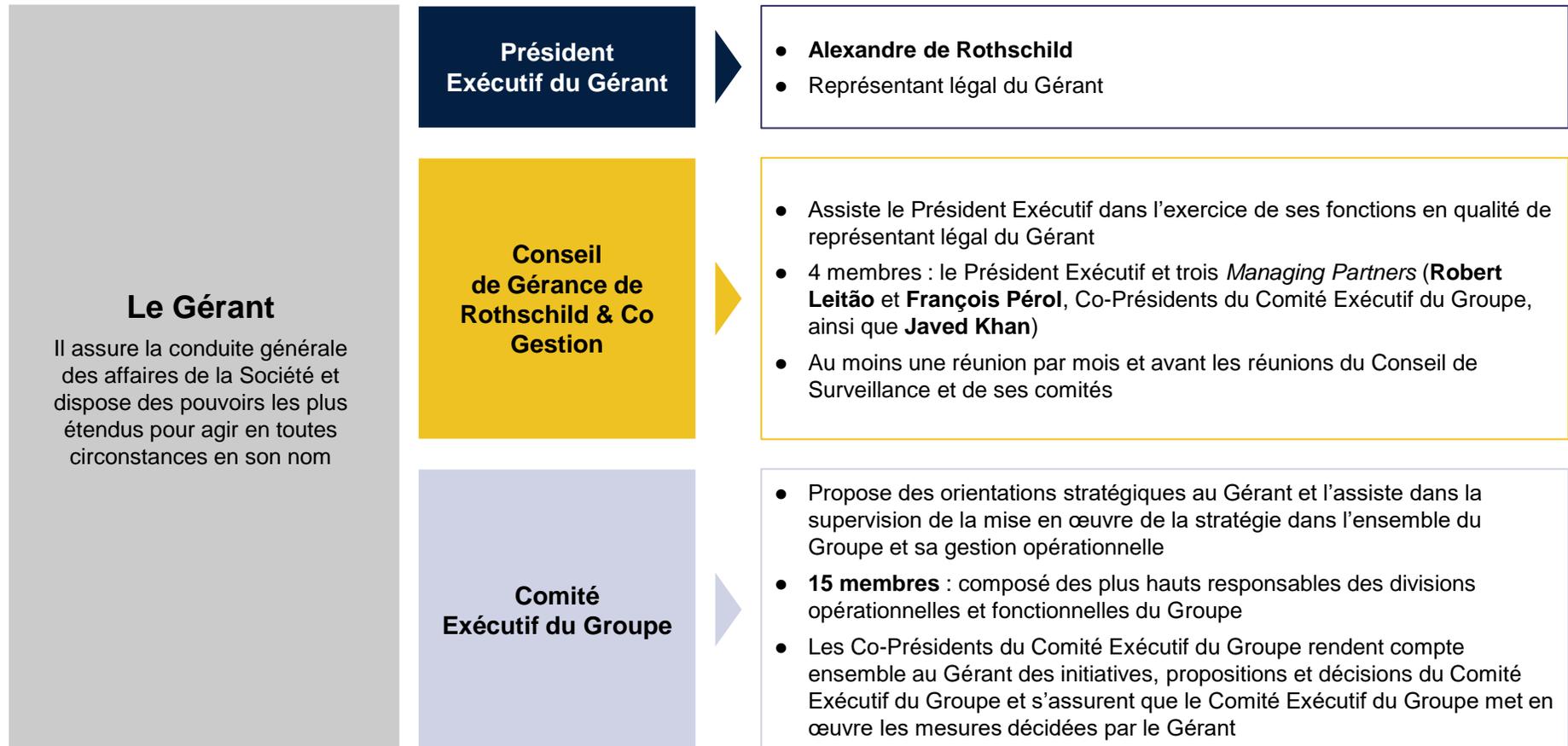
*Rapport sur la
résolution n° 28 :
page 55,
Document d'Assemblée
Générale 2021*



7

Gouvernance

Le Gérant - Rothschild & Co Gestion SAS





Le Conseil de Surveillance et ses comités spécialisés

A l'issue de l'Assemblée générale mixte¹

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Gérant, en ce compris notamment l'information financière et comptable ainsi que le dispositif de contrôle interne en matière de risques, conformité et audit interne. Celui-ci s'appuie sur quatre comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et des Nominations, le Comité des Risques et le Comité Développement Durable

15 membres	Conseil de Surveillance	Comités spécialisés			
		Comité d'Audit	Comité des Rémunérations et des Nominations	Comité des Risques	Comité Développement Durable
David de Rothschild	■ ■				
Eric de Rothschild	■ ■				
Marc-Olivier Laurent	■ ■				
Lucie Maurel-Aubert	■ ■				■ ■
Adam Keswick	■ ■				
Gilles Denoyel	■	■		■	
Sir Peter Estlin	■	■ ■	■	■	
Sylvain Héfès	■		■ ■		
Suet-Fern Lee	■	■		■	
Arielle Malard de Rothschild	■	■		■	
Jennifer Moses	■				
Carole Piwnica	■		■		■
Sipko Schat	■	■		■ ■	
Lord Mark Sedwill	■				■
Véronique Weill	■		■		

■ Président/Présidente ■ Vice-Président/Vice-Présidente ■ Membre indépendant ■ Membre non-indépendant

15
de membres

40%
de membres indépendants

40%
de femmes

60%
d'hommes

6
nationalités

¹ Sous réserve de l'adoption des 5^{ème} à 11^{ème} résolutions



Informations sur les membres du Conseil de Surveillance dont la ratification de la cooptation, le renouvellement des mandats ou la nomination est proposée (1/2)

Ratification de la cooptation proposée

Lord Mark Sedwill
(5^{ème} résolution)

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Développement Durable

- **Date de naissance** : 21 octobre 1964
- **Nationalité** : britannique
- **Début du mandat en cours** : 15 septembre 2021
- **Échéance du mandat en cours** : Assemblée générale 2023
- **Membre du Conseil de Surveillance remplacé** : Anthony de Rothschild

Ratification de la cooptation et renouvellement proposés

Jennifer Moses
(6^{ème} et 9^{ème} résolutions)

Membre du Conseil de Surveillance

- **Date de naissance** : 4 août 1961
- **Nationalité** : américaine
- **Début du mandat en cours** : 14 décembre 2021
- **Échéance du mandat en cours** : Assemblée générale 2022 (renouvellement proposé pour un mandat de trois ans)
- **Membre du Conseil de Surveillance remplacé** : Luisa Todini

Renouvellement proposé

Arielle Malard de Rothschild
(7^{ème} résolution)

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité d'Audit et du Comité des Risques

- **Date de naissance** : 20 avril 1963
- **Nationalité** : française
- **Durée du mandat proposé** : trois ans
- **Date de première nomination** : 25 septembre 2014



Informations sur les membres du Conseil de Surveillance dont la ratification de la cooptation, le renouvellement des mandats ou la nomination est proposée (2/2)

Renouvellement proposé

Carole Piwnica
(8^{ème} résolution)



Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations et du Comité Développement Durable

- **Date de naissance** : 12 février 1958
- **Nationalité** : belge
- **Durée du mandat proposé** : trois ans
- **Date de première nomination** : 25 septembre 2014

Renouvellement proposé

Véronique Weill
(10^{ème} résolution)



Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations

- **Date de naissance** : 16 septembre 1959
- **Nationalité** : française
- **Durée du mandat proposé** : trois ans
- **Date de première nomination** : 14 mai 2020

Nomination proposée

**Marc-Olivier
Laurent**
(11^{ème} résolution)



Membre du Conseil de Surveillance

- **Date de naissance** : 4 mars 1952
- **Nationalité** : française
- **Durée du mandat proposé** : trois ans
- **Date de première nomination** : 19 mai 2022
- Sous réserve de l'approbation de la 11^{ème} résolution, il deviendra Vice-Président du Conseil de Surveillance



Activité du Conseil de Surveillance et de ses comités

Activité au cours de l'exercice 2021

- **Conseil de Surveillance** : 5 réunions - 95,29% de taux de présence
- **Comité d'Audit** : 4 réunions - 100% de taux de présence
- **Comité des Risques** : 4 réunions - 100% de taux de présence
- **Comité des Rémunérations et des Nominations** : 5 réunions - 100% de taux de présence
- **Comité Développement Durable** : 2 réunions - 100% de taux de présence

Les taux d'assiduité individuels des membres du Conseil de Surveillance sont présentés en page 187 du Rapport Annuel 2021.

Les attributions, l'organisation et l'activité du Conseil de Surveillance et de ses comités sont présentées en pages 180 et suivantes du Rapport Annuel 2021.



Rémunérations (*say on pay*)

Vote ex-ante	Politiques de rémunération du Gérant et du Président Exécutif du Gérant <ul style="list-style-type: none"> Présentées en page 190 du Rapport Annuel 2021 Soumise à l'approbation de l'Assemblée générale (12^{ème} résolution) 	Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance <ul style="list-style-type: none"> Présentée en pages 190 et 191 du Rapport Annuel 2021 Soumise à l'approbation de l'Assemblée générale (13^{ème} résolution) 	
Vote ex-post global	Informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L.22-10-9, I. du Code de commerce <ul style="list-style-type: none"> Présentées en pages 192 et suivantes du Rapport Annuel 2021 Soumises à l'approbation de l'Assemblée générale (14^{ème} résolution) 		
Vote ex-post individuel	Rothschild & Co Gestion SAS Gérant <ul style="list-style-type: none"> Présentés en page 192 du Rapport Annuel 2021 Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale (15^{ème} résolution) 	Alexandre de Rothschild Président Exécutif du Gérant <ul style="list-style-type: none"> Présentés en pages 192 et suivantes du Rapport Annuel 2021 Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale (16^{ème} résolution) 	David de Rothschild Président du Conseil de Surveillance <ul style="list-style-type: none"> Présentés en page 194 du Rapport Annuel 2021 Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale (17^{ème} résolution)
Enveloppe globale (Conseil de Surveillance)	<ul style="list-style-type: none"> Fixation du montant annuel total maximum de rémunération pouvant être attribuée aux membres du Conseil de Surveillance à compter du 1^{er} janvier 2022 : 1 200 000 € Augmentation proposée à la suite d'un benchmark approfondi réalisé en 2021, qui tient également compte de la dimension multi-juridictionnelle du Groupe, de l'environnement fortement réglementé dans lequel il opère et du statut de compagnie financière holding de la Société, qui impose au Conseil de Surveillance des obligations spécifiques. Elle reflète le souhait de réunir au sein du Conseil de Surveillance des profils de hauts niveaux et variés (y compris en termes d'origine géographique), afin de permettre au Conseil de Surveillance d'apporter une contribution de qualité. Enfin l'augmentation proposée tient compte de l'augmentation du nombre de réunions prévues en 2022. Présenté en page 190 du Rapport Annuel 2021 Soumise à l'approbation de l'Assemblée générale (18^{ème} résolution) 		



8

Séance de questions - réponses

LEVALLOIS-PERRET

9

Vote des 30 résolutions

1^{ère} résolution



Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021

1^{ère} résolution (ordinaire)

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

- Bénéfice : **140 078 039 €**
- Aucune dépense et charge non déductible pour l'établissement de l'impôt, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts

2^{ème} résolution



Affectation du résultat et fixation du dividende

2^{ème} résolution (ordinaire)

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et fixation du dividende

- Résultat net de l'exercice : 140 078 039 €
- Bénéfice distribuable : 685 807 421 €
- Dividende : **3,79 € par action** (sur lequel s'impute l'acompte sur dividende de 1,04 € par action payé le 20 octobre 2021, soit un solde de dividende à distribuer de 2,75 € par action)
- Date de paiement du dividende : **25 mai 2022**
- Date de détachement du dividende : 23 mai 2022

3^{ème} résolution



Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021

3^{ème} résolution (ordinaire)

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

- Produit net bancaire : **2 924 956 milliers d'euros**
- Résultat net consolidé : **961 075 milliers d'euros**
- Résultat net – part du Groupe : **765 804 milliers d'euros**

4^{ème} résolution



Approbation d'une convention réglementée

4^{ème} résolution (ordinaire)

Approbation d'une convention réglementée conformément aux dispositions des articles L.226-10 et L.225-38 et suivants du Code de commerce

- Convention d'achat d'actions conclue entre J S Holdings Luxembourg SARL (une société du groupe Jardine Matheson) et Rothschild & Co dans le cadre de son programme de rachat d'actions
 - Personne indirectement intéressée : Adam Keswick (membre du Conseil de Surveillance)¹
 - Rachat de 1 208 138 actions Rothschild & Co
 - Prix d'achat par action : 29,30 €
 - Prix d'achat total : 35 398 443,40 €
 - Opération approuvée par le Conseil de Surveillance le 22 juin 2021
 - Signature le 22 juin 2021 et règlement-livraison le 24 juin 2021

¹ Compte tenu des fonctions qu'Adam Keswick exerce au sein du groupe Jardine Matheson et nonobstant le fait qu'il n'occupe pas de position au sein même de l'entité vendeuse, Rothschild & Co a jugé approprié pour des raisons de bonne gouvernance de soumettre la transaction à la procédure d'autorisation applicable aux conventions réglementées.

5^{ème} et 6^{ème} résolutions (1/2)



Ratification des cooptations de membres du Conseil de Surveillance

5^{ème} résolution (ordinaire)

Ratification de la cooptation de Lord Mark Sedwill en qualité de membre du Conseil de Surveillance

- Début du mandat en cours : 15 septembre 2021
- Échéance du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

5^{ème} et 6^{ème} résolutions (2/2)



Ratification des cooptations de membres du Conseil de Surveillance

6^{ème} résolution (ordinaire)

Ratification de la cooptation de Madame Jennifer Moses en qualité de membre du Conseil de Surveillance

- Début du mandat en cours : 14 décembre 2021
- Échéance du mandat en cours : à l'issue de la présente Assemblée générale. Le renouvellement de son mandat est proposé à la 9^{ème} résolution.

7^{ème} à 10^{ème} résolutions (1/4)



Renouvellement de membres du Conseil de Surveillance

7^{ème} résolution (ordinaire)

Renouvellement du mandat de Madame Arielle Malard de Rothschild en qualité de membre du Conseil de Surveillance

- Durée du mandat : **trois ans**
- Échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

7^{ème} à 10^{ème} résolutions (2/4)



Renouvellement de membres du Conseil de Surveillance

8^{ème} résolution (ordinaire)

Renouvellement du mandat de Madame Carole Piwnica en qualité de membre du Conseil de Surveillance

- Durée du mandat : **trois ans**
- Échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

7^{ème} à 10^{ème} résolutions (3/4)



Renouvellement de membres du Conseil de Surveillance

9^{ème} résolution (ordinaire)

Renouvellement du mandat de Madame Jennifer Moses en qualité de membre du Conseil de Surveillance

- Durée du mandat : **trois ans**
- Échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

7^{ème} à 10^{ème} résolutions (4/4)



Renouvellement de membres du Conseil de Surveillance

10^{ème} résolution (ordinaire)

Renouvellement du mandat de Madame Véronique Weill en qualité de membre du Conseil de Surveillance

- Durée du mandat : **trois ans**
- Échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

11^{ème} résolution



Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance

11^{ème} résolution (ordinaire)

Nomination de Monsieur Marc-Olivier Laurent en qualité de membre du Conseil de Surveillance

- Durée du mandat : **trois ans**
- Échéance du mandat : à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024



12^{ème} et 13^{ème} résolutions (1/2)

Politiques de rémunération applicables aux mandataires sociaux (vote *ex-ante*)

12^{ème} résolution (ordinaire)

Approbation des politiques de rémunération applicables au Gérant et au Président Exécutif du Gérant

Gérant

- Aucune rémunération
- Remboursement de ses frais de fonctionnement (notamment les frais de personnel, la rémunération de ses mandataires sociaux et les honoraires des commissaires aux comptes) en application des statuts de Rothschild & Co

Président Exécutif du Gérant

- Rémunération fixe, à l'exclusion de toute autre forme de rémunération (variable, exceptionnelle etc.)
- Rémunération fixe pour 2022 : **500 000 €**

→ Politiques présentées en page 190 du Rapport Annuel 2021

12^{ème} et 13^{ème} résolutions (2/2)



Politiques de rémunération applicable aux mandataires sociaux (vote *ex-ante*)

13^{ème} résolution (ordinaire)

Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de Surveillance

Rémunération fixe

Rémunération annuelle en euros (<i>par membre et par an</i>)	
Rémunération fixe du Président du Conseil de Surveillance	200 000
Rémunération de base d'un membre du Conseil de Surveillance	20 000
Rémunération de base d'un Président de comité	20 000

- Quand un membre du Conseil de Surveillance est également membre d'un ou plusieurs comité(s), les rémunérations sont cumulées
- Toutes les rémunérations sont calculées *pro rata temporis* à la fin de l'exercice clos le 31 décembre

Rémunération variable

Rémunération annuelle en euros (<i>par membre et par an</i>)	Rémunération	Nombre de réunions prévues
Membres du Conseil de Surveillance (autre que le Président du Conseil de Surveillance)	24 000	6
Membres du Comité d'Audit	24 000	6
Membres du Comité des Risques	16 000	4
Membres du Comité des Rémunérations et des Nominations	16 000	4
Membres du Comité Développement Durable	8 000	2

- Rémunérations réparties entre les membres du Conseil de Surveillance à la fin de chaque année
- En cas d'absence à une ou plusieurs réunions du Conseil de Surveillance ou de ses comités (le cas échéant), ces rémunérations seront réduites *pro rata temporis* pour chacun des membres du Conseil de Surveillance concerné

➔ Politique présentée en pages 190 et 191 du Rapport Annuel 2021



14^{ème} résolution

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L.22-10-9, I. du Code de commerce (vote *ex-post* global)

14^{ème} résolution (ordinaire)

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L.22-10-9, I. du Code de commerce

→ Informations présentées en pages 192 et suivantes du Rapport Annuel 2021



15^{ème} à 17^{ème} résolutions (1/3)

Éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice clos le 31 décembre 2021 aux mandataires sociaux (vote *ex-post* individuel)

15^{ème} résolution (ordinaire)

Approbation des éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice clos le 31 décembre 2021 au Gérant

- Aucune rémunération perçue
- Remboursement de ses frais de fonctionnement liés à sa fonction de gérant : **924 115,20 €**

→ Présentés en page 192 du Rapport Annuel 2021



15^{ème} à 17^{ème} résolutions (2/3)

Éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice clos le 31 décembre 2021 aux mandataires sociaux (vote *ex-post* individuel)

16^{ème} résolution (ordinaire)

Approbation des éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur Alexandre de Rothschild, Président Exécutif du Gérant

- Rémunération fixe au titre de sa fonction de Président Exécutif du Gérant : **500 000 €**
- Aucune autre rémunération perçue

→ Présentés en pages 192 et suivantes du Rapport Annuel 2021



15^{ème} à 17^{ème} résolutions (3/3)

Éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice clos le 31 décembre 2021 aux mandataires sociaux (vote *ex-post* individuel)

17^{ème} résolution (ordinaire)

Approbation des éléments de rémunération versés au cours, ou attribués au titre, de l'exercice clos le 31 décembre 2021 à Monsieur David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance

- Rémunération fixe en qualité de Président du Conseil de Surveillance : **200 000 €**
- Aucune autre rémunération perçue

→ Présentés en page 194 du Rapport Annuel 2021



18^{ème} résolution

Montant annuel total maximum de rémunération pouvant être attribuée aux membres du Conseil de Surveillance à compter du 1^{er} janvier 2022

18^{ème} résolution (ordinaire)

Fixation du montant annuel total maximum de rémunération pouvant être attribuée aux membres du Conseil de Surveillance à compter du 1^{er} janvier 2022

- Fixation du montant annuel total maximum de rémunération pouvant être attribuée aux membres du Conseil de Surveillance à compter du 1^{er} janvier 2022 : **1 200 000 €**



19^{ème} résolution

Vote consultatif, sur base consolidée, sur l'enveloppe globale des rémunérations versées en 2021 aux Preneurs de Risques Significatifs

19^{ème} résolution (ordinaire)

Vote consultatif, sur base consolidée, sur l'enveloppe globale des rémunérations de toute nature versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 aux personnes visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier

- Enveloppe globale des rémunérations de toute nature versées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 aux Preneurs de Risques Significatifs (à titre indicatif, 137 personnes)
- Montant de l'enveloppe globale des rémunérations de toute nature qui leur a été versée durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 : **71,7 M€**

20^{ème} résolution



Renouvellement de l'autorisation donnée au Gérant à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

20^{ème} résolution (ordinaire)

Autorisation donnée au Gérant à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

- Dans la limite de **10%** du capital
- Objectifs :
 - animation du marché secondaire et liquidité de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité
 - annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées
 - attribution ou cession d'actions pour honorer les obligations liées à des plans d'options d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions, attribution d'actions au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et tout autre attribution aux salariés et mandataires sociaux
 - allocation d'actions ordinaires de la Société aux salariés et mandataires sociaux
 - remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière
 - détention et remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, et plus généralement, dans le cadre d'opérations de fusion, de scission, d'apport ou de croissance externe
 - tout autre objectif conforme – ou qui viendrait à l'être – aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment toute autre pratique admise ou reconnue – ou qui viendrait à l'être – par la réglementation ou l'AMF
- Prix maximum d'achat par action : **50 €**
- Montant maximal global (hors frais d'acquisition) : **388 662 550 €**
- Durée de validité de l'autorisation : **18 mois**

21^{ème} à 28^{ème} résolutions (1/8)



Renouvellement des autorisations et délégations financières

21^{ème} résolution (extraordinaire)

Autorisation donnée au Gérant à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues

- Plafond individuel : dans la limite de **10%** du capital social par période de 24 mois
- Durée de l'autorisation : **26 mois**
- Tout excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur les postes de primes d'émission, de fusion ou d'apport ou sur tout poste de réserve disponible, dans la limite de 10% de la réduction de capital réalisée

21^{ème} à 28^{ème} résolutions (2/8)



Renouvellement des autorisations et délégations financières

22^{ème} résolution (extraordinaire)

Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider une augmentation du capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport

- Montant nominal maximal des émissions : **50 M€¹**
- Durée de la délégation : **26 mois**

¹ Plafond distinct et autonome du plafond visé à la 29^{ème} résolution

21^{ème} à 28^{ème} résolutions (3/8)



Renouvellement des autorisations et délégations financières

23^{ème} résolution (extraordinaire)

Délégation de compétence au Gérant à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

- Limite : **10%** du capital de la Société
- Montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital : **200 M€**¹
- Durée de la délégation : **26 mois**

¹ S'impute sur le plafond de la 25^{ème} et de la 29^{ème} résolutions

21^{ème} à 28^{ème} résolutions (4/8)



Renouvellement des autorisations et délégations financières

24^{ème} résolution (extraordinaire)

Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme : **70 M€¹**
- Montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital : **300 M€¹**
- Durée de la délégation : **26 mois**

¹ S'impute sur le plafond visé à la 29^{ème} résolution

21^{ème} à 28^{ème} résolutions (5/8)



Renouvellement des autorisations et délégations financières

25^{ème} résolution (extraordinaire)

Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société par offre au public, à l'exception de celle visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier, et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange, avec suppression du droit préférentiel de souscription

- Montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme : **15 M€¹**
- Montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital : **200 M€¹**
- Durée de la délégation : **26 mois**

¹ S'impute sur le plafond visé à la 29^{ème} résolution

21^{ème} à 28^{ème} résolutions (6/8)



Renouvellement des autorisations et délégations financières

26^{ème} résolution (extraordinaire)

Délégation de compétence au Gérant à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier

- Augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme : **10%** du capital social par an¹
- Montant nominal maximal des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital : **200 M€**¹
- Durée de la délégation : **26 mois**

¹ S'impute sur le plafond visé à la 25^{ème} et à la 29^{ème} résolutions

21^{ème} à 28^{ème} résolutions (7/8)



Renouvellement des autorisations et délégations financières

27^{ème} résolution (extraordinaire)

Autorisation donnée au Gérant à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription

- Durée de l'autorisation : **26 mois**

21^{ème} à 28^{ème} résolutions (8/8)



Renouvellement des autorisations et délégations financières

28^{ème} résolution (extraordinaire)

Délégation de compétence au Gérant à l'effet de décider l'émission d'actions ou valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise

- Limite : **1 M€** de montant nominal maximal¹
- Durée de la délégation : **26 mois**

¹ S'impute sur le plafond de visé à la 29^{ème} résolution

29^{ème} résolution



Limitation globale du montant des émissions effectuées

29^{ème} résolution (extraordinaire)

Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu des 23^{ème}, 24^{ème}, 25^{ème}, 26^{ème}, 27^{ème} et 28^{ème} résolutions de la présente Assemblée générale et de la 23^{ème} résolution adoptée lors de l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2021

- **70 M€** pour les augmentations de capital qui pourront être réalisées immédiatement ou à terme en vertu des 23^{ème}, 24^{ème}, 25^{ème}, 26^{ème}, 27^{ème} et 28^{ème} résolutions de la présente Assemblée générale et de la 23^{ème} résolution adoptée lors de l'Assemblée générale mixte du 20 mai 2021
- **300 M€** pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances qui pourront être réalisées en vertu des 23^{ème}, 24^{ème}, 25^{ème}, 26^{ème} et 27^{ème} résolutions adoptées lors de la présente Assemblée générale

30^{ème} résolution



Pouvoirs pour les formalités

30^{ème} résolution (ordinaire)



Pouvoirs pour les formalités

- Pouvoirs pour effectuer les dépôts, publications et formalités légales

Avertissement



Cette présentation est susceptible de contenir des informations et déclarations prospectives concernant Rothschild & Co SCA (« Rothschild & Co ») et ses filiales (ensemble le « Groupe »), ainsi que les résultats de Rothschild & Co et du Groupe. Ces informations prospectives ne sont pas historiques. Bien que Rothschild & Co et sa Direction estiment qu'elles reposent sur des hypothèses raisonnables, les informations et déclarations fournies restent par nature soumises à un certain nombre de risques et d'incertitudes pouvant entraîner des différences importantes entre les données réelles et les chiffres ou renseignements annoncés, suggérés ou prévus dans ce document. Parmi ces risques et incertitudes figurent ceux qui sont présentés ou identifiés dans les documents publiés par Rothschild & Co pour satisfaire les exigences de publication périodique d'informations et qui sont déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Rothschild & Co ne s'engage pas à actualiser ces informations et déclarations prospectives, sauf si la législation et la réglementation en vigueur l'exigent. Dans tous les autres cas, Rothschild & Co décline toute obligation de mettre à jour ou de modifier lesdites informations et déclarations, que ce soit suite à la mise à disposition de nouvelles informations et déclarations, à la survenue de nouveaux événements ou pour tout autre motif. Aucune déclaration ou garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite, n'est fournie quant à l'exactitude, au caractère exhaustif, à la cohérence ou à la fiabilité des renseignements inclus dans le présent document. Celui-ci ne saurait se substituer au jugement du lecteur. Les opinions exprimées dans ce document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Cette présentation a été préparée uniquement à titre d'information et ne saurait être interprétée comme constituant une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers. De même, elle ne prétend pas fournir (et ne doit pas être considérée comme fournissant) de quelconques conseils d'investissement. Ce document ne tient aucun compte des objectifs d'investissement, de la situation financière et des besoins spécifiques du lecteur.

Pour de plus amples informations concernant Rothschild & Co, veuillez consulter notre site internet : www.rothschildandco.com